

AVIS DE COURSE

« BRANLEBAS DE RÉGATES GIBOIRE » du 10 au 13 août 2023 à SAINT-MALO

GRADE 5A - Organisé par la SNBSM - SOCIÉTÉ NAUTIQUE de la BAIE DE SAINT-MALO

1. RÈGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV 2021-2024),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et heure légale du lever du soleil,
- 1.4 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) 2020-2021 catégorie 3.
- 1.5 Les règles de la jauge classique JCH (gréement Marconi et Aurique et cotres-pilotes), OSIRIS, Muscadet, et autres séries représentées par un minimum de 5 voiliers.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 12H00 le 15 Juillet 2023 au secrétariat de la SNBSM (Quai Bajoyer)²
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles à la même date en version électronique à l'adresse suivante www.snbsm.com

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse www.snbsm.com,

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à :

- 4.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A - B - C** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **4e catégorie** de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

4.2 tous les bateaux d'une longueur hors tout $\geq 6,40$ à m (*)

- De la jauge habitable classique (JCH)
- De la jauge habitable FFV (OSIRIS) répartis en 3 classes :
 - OSIRIS 1 : RATING NET > 20
 - OSIRIS 2 : RATING NET < ou = 20
 - Sport Boat : Bateaux du GOUPE L OSIRIS
- De la Classe des « MUSCADET »,

(*) Les bateaux de la Class40 ou IMOCA sont les bienvenus, ils courent en temps réel dans une Classe nommée « Esprit Rhum » et devront confirmer leur participation au plus tôt afin de réserver les places de port.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 Pour chaque membre de l'équipage :

- a) La licence Club FFVoile temporaire ou annuelle portant mention « pratiquant », ou « compétition »,
- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3.2 Pour le bateau :

Le certificat de jauge ou de rating (JCH, Osiris, ou de classe) en cours de validité.

- 4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à SNBSM - Quai du Bajoyer - 35400 - Saint-Malo

- 4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le site internet www.snbsm.com

- 4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, le dossier d'inscription devra comporter :
- Le bulletin d'inscription dûment rempli, et les droits d'inscription acquittés.
 - **Une liste d'équipage avec numéros de licence valides** (licences FFV 2023 -annuelles ou temporaires-
 - Pour les équipiers nés après le 4 août 2005, une autorisation parentale.
 - Copie du certificat de jauge 2023 du voilier (JCH et OSIRIS) et attestation 2023 d'appartenance du voilier à une classe monotype ou classique pour les autres bateaux.
- 4.7 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : Majoration après le **26 Juillet 2023**

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits d'inscription sont les suivants (*)

Droits d'Inscription Bateaux + équipiers	Inscription du bateau (longueur hors tout)			Inscription de chaque équipier au soirée			
	6 à 8 m	8 à 10 m	plus de 10 m	3 repas	repas SOLIDOR le 10 Août	repas GRANVILLE le 11 Août	repas TRINQUETTE le 13 Août
Dossier complet avant le 26 juillet 2023	65 €	75 €	90 €	50 €	18 €	18 €	25 €
..... après le 26 juillet 2023	85 €	110 €	130 €	60 €	20 €	20 €	30 €

(*) Ce tarif inclut le stationnement dans les ports du 9 Août au soir au 14 août au matin, ainsi que les apéritifs des 9 et 12 Août.

Tarif du Week-end égal 50% du tarif complet (mais pas de classement spécifique pour le Week-end)

Repas individuels : 20€ pour les soirées des 10 et 11 Août, 30€ pour la soirée du 13 Août

6 PUBLICITE

- 6.1 Les bateaux doivent porter le Pavillon GIBOIRE fourni, de façon visible dans le gréement.

7 PROGRAMME (*)

- Mercredi 9 août :**
- à 14H00 : Confirmation des inscriptions - Port des Sablons / Saint-Malo,
 - à 19h00 : Apéritif à l'ATERRAGE.
- Jeudi 10 août :**
- à 9H00 : Course de SAINT-MALO aux HEBIHENS,
 - à 14H00 : Course des HEBIHENS à SAINT-MALO,
 - à 19h00 : Soirée à SOLIDOR.
- Vendredi 11 août :**
- à 9H00 : Course de SAINT-MALO à CHAUSEY,
 - à 15h00 : Course de CHAUSEY à GRANVILLE,
 - à 19h00 : Soirée au YATCH CLUB de GRANVILLE.
- Samedi 12 août :**
- à 9h00 : Course de GRANVILLE à CANCALE,
 - à 13h00 : Course de CANCALE à SAINT-MALO,
 - à 19h00 : Apéritif à l'ATERRAGE.
- Dimanche 13 août :**
- à 9h00 : Course en Baie de SAINT-MALO,
 - à 14H00 : Course PARADE sur le parcours des BISQUINES,
 - à 17H00 : Élection du plus beau bateau classique. « Trophée Raymond LABBÉ »,
 - à 19h00 : Remise des prix, et soirée à la TRINQUETTE.

(*) Les horaires sont indicatifs et seront précisés dans les instructions de course.

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.
- 8.2 Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du 10 Août 2023,
- 8.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9 LIEU

- 9.1 Le programme et L'annexe Zone de course indiquent le lieu où se dérouleront les épreuves.

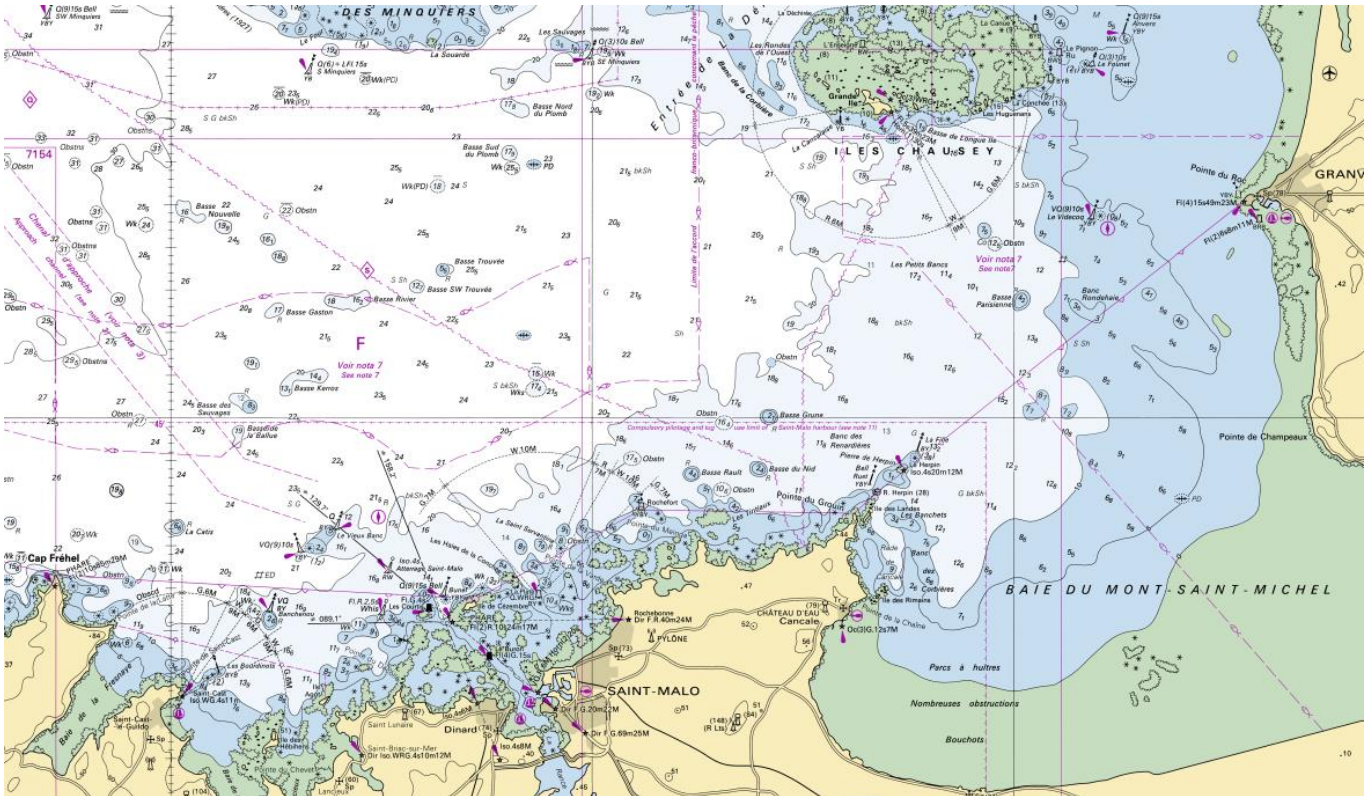
10 LES PARCOURS :

Les parcours proposés seront des parcours côtiers ou construits. Ils seront précisés dans les IC.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

ANNEXE ZONE DE COURSE



Marées à Saint-Malo (sources SHOM)

Jeudi 10 août 2023				Vendredi 11 août 2023			Samedi 12 août 2023			Dimanche 13 août 2023		
Heure	Hauteur	Coefficient		Heure	Hauteur	Coefficient	Heure	Hauteur	Coefficient	Heure	Hauteur	Coefficient
PM 02:01	9.36	44		PM 03:24	8.83	38	PM 04:57	8.90	41	BM 00:18	4.21	---
BM 08:50	4.37	---		BM 10:06	4.76	---	BM 11:32	4.60	---	PM 06:06	9.41	50
PM 14:32	9.13	40		PM 16:04	8.92	39	PM 17:27	9.29	45	BM 12:41	4.09	---
BM 21:31	4.67	---		BM 23:01	4.68	---	---	---	---	PM 18:27	9.92	54

Ouverture / Fermeture des portes à Granville

DATE	OUVERTURE & FERMETURE				PLEINE MER & COEFFICIENT						BASSE MER			
	●	●	●	●	MATIN	Hauteur	Coef.	SOIR	Hauteur	Coef.	MATIN	Hauteur	SOIR	Hauteur
ven 11	00:22	07:29	12:55	20:20	03:36	9.30	38	16:16	9.45	39	10:19	4.90	23:14	4.85
sam 12	01:53	08:53	14:21	21:30	05:04	9.35	41	17:38	9.80	45	11:44	4.80	--:--	--:--